# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 23 AVRIL 1872. — [illegible] Année—Vol. XLV.

DUPOUR & LIBBY, PROPRIETAIRES-EDITEURS.


NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 23 AVRIL.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Voir les détails, voir aux annonces.

Par D. B. Morphy, au Boston Warehouse—Pots de la Caroline.

Par E. M. Montgomery, à sa salle d'encan, 27 rue de Camp—Vente régulière de meubles.

Par [illegible], Maskie & Co., au magasin No 102, rue Gravier—Chaussures, linge fin de saison; chaussures [illegible].

Par Vincent & Co, Nos 42 et 44 de la rue de la Douane—Marchandises sèches étrangères et américaines.

Par Vogthés, Auclier & Co., dans leur salle d'encan, No 2, rue Vieille-Levée—[illegible] caisses [illegible], conditions [illegible].

Paint! Paint! — Voyez l'annonce d'encan de M. D. B. Morphy.

☞ Faites imprimer vos Factures, Comptes, etc., et faites faire vos volumes au "Pelican Printing Office," 112 et 114, rue Poydras.

THEATRES.

Aujourd'hui, Mardi :

Opéra—Charles VI.

Académie—Black Crook.

St-Charles—Chesney Wold.

## La Convention Démocratique.

Une circonstance accidentelle nous a empêché de recevoir le compte-rendu de la dernière séance du soir de la Convention démocratique. Nous avons donc écrit notre article de dimanche sous l'impression d'une information erronée, celle que la Convention s'était ajournée sans avoir voté aucune résolution indiquant son programme et ses vues sur la politique du parti. Si nous eussions connu les votes importants de la séance du soir, nos appréciations eussent été toutes différentes, car ces votes enlèvent à l'ajournement des nominations la signification que lui donnaient les votes précédents signalés par nous.

Nous sommes heureux de voir que le malentendu entre les membres de la majorité de la Convention s'est dissipé, et que la réaction passagère par nous n'a même pas été nécessaire pour amener ce résultat.

La grande majorité des délégués, qui ont voté pour l'ajournement des nominations, s'entendaient nullement faire cause commune avec les warmothistes, comme ils l'ont prouvé par leurs votes sur l'adresse et les résolutions. Si la résolution relative à Warmoth eût été adoptée le premier jour, nous sommes convaincus que l'entente eût été très facile sur le renvoi des nominations, car ce premier vote eût fait disparaître toutes les appréhensions que ce renvoi [illegible] par le fait qu'il était désiré par les amis du gouverneur.

L'adresse et les résolutions, dont on trouvera le texte plus loin, ont été adoptées à l'unanimité, après quelques tactiques parlementaires pour éviter un vote final.

Cette adresse et ces résolutions sont explicites : elles laissent la porte ouverte à la conciliation et à l'admission des réformistes et des républicains honnêtes dans les rangs de la démocratie ; elles font connaître au peuple que la démocratie veut des réformes sérieuses, complètes, et le remplacement des gouvernants corrompus qui nous oppriment et nous ruinent, par des citoyens irréprochables, honnêtes et capables. Elles dissipent toute équivoque en répudiant tout projet d'alliance avec le gouverneur Warmoth ou avec la faction du parti républicain qui reconnaît Grant pour chef.

Ce programme plaira aux masses, il satisfera l'opinion publique et nous désirons le voir ratifier par chaque club démocratique de la ville et des paroisses. La conspiration Warmothiste a reçu un coup terrible par les votes donnés dans la séance du soir de la Convention : il ne faut pas permettre qu'elle relève la tête. Il faut achever de l'écraser partout où elle essaiera de renouer ses anneaux rompus.

Nous comptons sur nos confrères des campagnes pour porter à la connaissance de leurs lecteurs tous les renseignements de nature à les éclairer, et nous pensons qu'en ville, les travaux de la Convention seront l'objet d'appréciations réfléchies dans les clubs des différends wards et que le vote de l'adresse et des résolutions y sera ratifié.

CLUB HARMONIE DE CARROLLTON.—Nous remercions les membres de ce club qui se sont arrêtés dimanche matin sous nos fenêtres et nous ont honoré d'une aubade. Leur fanfare est excellente et les morceaux qu'ils ont joués ont été bien exécutés.

ASSEMBLÉE A LA SALLE DES TURNERS.—Jeudi soir, 25 avril, aura lieu à 7 heures du soir, dans la salle des Turners, au coin des rues Lafayette et Dryades, un meeting de l'Association contre les licences. On y entendra le rapport du comité qui avait été choisi précédemment pour s'occuper des mesures indispensables dans l'intérêt du but et aussi pour lever les fonds nécessaires au succès de l'entreprise. Tous les intéressés sans distinction de race, de couleur ou de condition antérieure, sont invités à prêter au meeting le concours de leur présence.

FOIRE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE, LES AMUSEMENTS.—Aux attraits déjà si nombreux qu'offrent les différents départements de l'Exposition, l'Association a ajouté, pour varier les plaisirs des visiteurs, celui d'amusements récréatifs, tels que : courses, tournoi, etc., etc. Nous publions aujourd'hui, dans nos colonnes, le programme des amusements pour les sept journées de la Foire. Il comprend pour mercredi, 24 avril, journée d'ouverture, deux courses de chevaux. La première est une course au galop, en parties liées, d'un mille. Le prix offert par l'Association est de $250, $200 pour le premier cheval et $50 pour le second. La seconde course est une course au trot pour tous les chevaux qui n'ont jamais fait le mille en moins de trois minutes. La course sera en parties liées de un mille. Prix $100 pour le premier cheval, $40 pour le second.

LOUISIANA FERTILIZER MANUFACTURING COMPANY.—On verra aux annonces que les bureaux de cette Compagnie ont été transportés au coin des rues Natchez et Magasins. La présidence devenue vacante par la mort de M. D'Meza doit, nous assure-t-on, être offerte par les actionnaires à M. S. Cambon. Ce choix serait excellent sous tous les rapports. Le secrétaire est M. B. Bloomfield, si bien connu comme homme d'affaires, et dont l'intelligence et l'aptitude sont extrêmement utiles à la Compagnie.

VÊTEMENTS POUR L'ÉTÉ. — MM. Pierson & Hews, rue du Camp, Nos 13 et 15, ont un des assortiments les plus complets de vêtements d'été qu'on puisse voir en ville : habits de casimir, sacs d'alpaca, pantalons de modes français, de gilets de toutes sortes, linge de dessous, etc., tout cela fait et confectionné à la dernière mode. Les acheteurs sont invités à aller examiner ce magnifique assortiment.

☞ On a tant dit sur les effets salutaires du BAUME PECTORAL AUX NAVETS INDIENS de Laplace. La vogue d'une préparation médicinale, quand elle ne repose que sur la réclame, s'évanouit promptement. Celle du Baume Pectoral au fait, au contraire, que s'accroître. Quelle meilleure preuve de son incontestable mérite et de son efficacité contre les affections des voies respiratoires! En vente chez Laplace-Champs-Elysées, 23 et 25, et dans les principales pharmacies de la Nouvelle-Orléans.

TRAITEMENT DES YEUX.—On verra dans une annonce insérée plus loin que le Dr O. R. Laeng, de la Faculté de Copenhague, successeur du Dr. J. Hamberger et qu'il continue, au No 149 de la rue du Canal, le traitement spécial des maladies des yeux, pratiqué avec tant de succès par son prédécesseur. [illegible]

[illegible]

SOCIÉTÉ DE L'OPÉRA.—On nous prie de rappeler aux actionnaires de cette société qu'ils sont convoqués pour demain, mercredi, à sept heures du soir, dans le Foyer de l'Opéra, pour prendre en considération la question de savoir s'il convient de mettre la société en liquidation. Aucune décision ne peut être prise s'il n'y a pas de quorum, et il est de l'intérêt des actionnaires d'assister à cette réunion afin d'entendre s'il y a lieu une liquidation amiable qui éviterait les frais et les lenteurs d'une liquidation judiciaire. Une liquidation amiable peut faciliter la mise à exécution de nouveaux plans ayant pour objet le maintien de l'Opéra.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—On donnera ce soir la seconde représentation de *Charles VI*, interprété par MM. Blum, Damestre, Coulon, Jourdan et mesdames Durand et Gesthals.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à points de chaînette. Elle se vend au No 103, de la rue du Canal.

☞ Pour la commodité de ses amis du Deuxième District, l'agent des machines à coudre de Grover & Baker a établi un dépôt succursal pour la vente de ces machines rue Royale, 139.

## Convention Démocratique d'Etat,

Nous rétablissons ici le compte-rendu de la dernière séance tenue samedi soir, à cause de l'importance des résolutions qui y ont été adoptées :

M. E. H. McCaleb présente une résolution pour la nomination de dix délégués qui devront remplir les fonctions de comité central.

Un débat s'élevant à ce sujet le juge Voorhies explique que la motion a été faite à sa requête comme membre du comité actuel, lui et ses collègues désirant être relevés de leurs fonctions.

M. H. D. Ogden, président du comité, relate les travaux ardus que le comité a eu à accomplir depuis la dernière Convention et il dit que les membres de ce comité sont maintenant disposés à se démettre de leurs fonctions.

M. Kelly fait la motion que le comité soit invité à rester en fonctions jusqu'à la réunion de la Convention en juin et M. McCaleb retire sa motion, il est entendu que le comité restera en fonctions.

Le général De Clouet propose de prendre des mesures pour rembourser au comité les dépenses encourues par lui pour le parti. M. Ogden dit que le comité ne demande rien pour le passé mais seulement pour l'avenir et il est décidé que les délégués remettront ou enverront leurs souscriptions aux secrétaires.

M. R. A. T. Hunter demande que le comité des résolutions fasse son rapport. Une motion d'ajournement est repoussée et M. C. Hunt donne lecture de l'adresse et des résolutions présentées par le comité :

ADRESSE.

La lutte que soutient actuellement le peuple de la Louisiane est une lutte pour ses droits et ses libertés. Le peuple est écrasé sous le poids des taxes, ses cours ne sont qu'une moquerie de la justice, et son gouverneur est un tyran qui exerce un contrôle avoué et audacieux sur la législature.

Il est temps, concitoyens, que vous affirmiez votre virilité et votre dignité, que vous secouiez ces énormes d'Augias, que vous rétablissiez le règne de la loi et de la justice, de l'économie et de la liberté constitutionnelle. Il est temps de marquer au sceau de l'infamie les fronts de ceux qui ont déshonoré et pillé la Louisiane, de les expulser des hautes fonctions qu'ils occupent et de les forcer à faire place à des hommes honnêtes et capables, seuls représentants convenables pour un peuple libre et vraiment républicain.

Citoyens de la Louisiane, les Démocrates de l'Etat, réunis ici en Convention après avoir délibéré dans un esprit d'harmonie et de patriotisme, sont arrivés à la conclusion que le parti démocrate doit former son action au choix des hommes propres à effectuer l'affranchissement de l'Etat de la ruine politique, financière, de la tyrannie et de l'oppression. Tout en rendant justice aux hommes de couleur, rendons égale justice aux blancs et assurons à chaque citoyen les bienfaits de la liberté et d'un bon gouvernement.

RÉSOLUTIONS.

Il est résolu : Que la désignation que nous employons de "Parti Démocrate de la Louisiane" signifie la puissance de la masse entière du peuple et est employée pour exprimer notre détermination d'assurer à chaque citoyen de l'Etat les droits égaux garantis par la Constitution des Etats-Unis et la Constitution de la Louisiane et les lois faites en conformité avec elles, et pour assurer le concours réformes complète dans chaque département du gouvernement de l'Etat.

Résolu : Qu'il est du devoir de cette Convention de choisir pour candidats pour les emplois de l'Etat des hommes honnêtes et capables, connus par le peuple et entièrement dignes de sa confiance et de son appui.

3—Résolu : Que l'union et la coopération de tous les citoyens honnêtes et patriotes de la Louisiane sont nécessaires pour vaincre le parti sans principe actuellement au pouvoir dans l'Etat et pour placer les destinées de l'Etat, les droits, les libertés, les intérêts et l'honneur du peuple dans les mains de ses plus nobles enfants ; et que nous invitons instamment et respectueusement le peuple de l'Etat à appuyer les candidats qui pourront leur être présentés pour l'œuvre importante et nécessaire de la réforme.

Résolu : Que les candidats pour les emplois d'Etat, à quelque époque qu'ils soient choisis par cette convention, doivent être des hommes honnêtes et capables, connus du peuple et entièrement dignes de son appui et de sa confiance.

Résolu : Que cette convention est d'avis que le gouverneur Warmoth est indigne du respect et de la confiance du peuple, et que toute connexion politique avec lui serait déshonorante et injurieuse pour les grands intérêts de la Louisiane.

L'adresse et les résolutions sont discutées section par section. La résolution dénonçant Warmoth, offerte jeudi dernier par M. C. Hunt et insérée dans les résolutions rapportées, donne lieu à une vive discussion.

Une motion de déposer l'adresse et les résolutions sur le bureau et de les renvoyer au comité, sous le prétexte que la Convention n'a rien à faire avec Warmoth, est repoussée par 171 voix contre 32. Ce vote est accueilli par des applaudissements.

Un amendement offert par M. Lardner pour répudier l'administration du président Grant est repoussé et l'assemblée vote la question préalable sur la motion d'adopter l'adresse et les résolutions par 119 voix contre 98.

L'adresse et les résolutions sont alors votées section par section, y compris la section relative à Warmoth.

M. Wynne Rogers présente la résolution suivante :

"Résolu que cette Convention répudie avec dégoût le général Grant et sa clique de la Douane."

M. Ogden s'oppose aux termes de la résolution tout en en acceptant l'esprit.

Le juge Voorhies présente le substitut suivant :

Résolu que le parti démocrate de la Louisiane ne formera dans aucun cas, une alliance ou coalition avec le parti républicain de la Louisiane, ayant pour chef le président Grant.

M. Kelly demande le renvoi au comité, mais sa motion ne prévaut pas et un substitut présenté par M. E. J. Ellis est adopté à l'unanimité, en voici le texte :

"Résolu que nous condamnons la corruption, le népotisme, l'avidité, l'extravagance et la tyrannie du président U. S. Grant et que nous accueillons avec joie le soulèvement de tout un peuple pour le soustraire à son pouvoir."

La résolution suivante offerte par M. McCranie est ensuite adoptée.

Résolu que l'ajournement de la Convention implique l'espoir qu'il unira tout le peuple de l'Etat dans un mouvement politique harmonieux, sous la direction de la démocratie nationale, pour affranchir l'Etat d'une mauvaise administration, et que tous les hommes sans égard à la race, à la couleur ou à leurs anciennes affiliations politiques, sont invités à coopérer avec nous.

L'Assemblée, après avoir voté des remerciements à ses officiers, s'ajourne au 3 juin.

55. 55. 55—Achetez une belle machine à coudre améliorée de Grover & Baker au nouveau local succursal de l'agence de vente rue Royale, 139.

Correspondance de l'Abeille.

Mobile, 21 avril 1872.

Les affaires sont assez peu animées en ce moment à Mobile qu'à la Nouvelle-Orléans. [illegible] intérêt à l'achèvement des deux voies ferrées "Alabama Grand Trunk" et "Mobile and Northwestern." Quand elles seront terminées, la métropole de l'Alabama sera reliée par six différents railways à toutes les parties des Etats-Unis. Vous voyez que l'on travaille ici à retenir le commerce qui [illegible] de plus en plus à déserter les ports de mer du Sud de l'Union.

[illegible]

## Association de la Foire agricole et industrielle.

ASSEMBLÉE DES ACTIONNAIRES.

Les Actionnaires de cette Compagnie se sont réunis, samedi soir, au Mechanics' Institute, dans la Chambre du Sénat.

Le président, M. I. N. Marks, appelle l'assemblée à l'ordre.

En quelques mots, il expose le but de la réunion, qui est de prendre les mesures nécessaires pour disposer des actions du capital non-souscrit. Il dit qu'il voit avec peine, que l'assemblée compte encore moins de membres que celle de vendredi dernier qui déjà était peu nombreuse. Il fit ensuite un exposé de la situation financière de l'association, énumérant ses ressources, ses engagements, etc. Il fait un appel aux actionnaires, pour qu'ils prennent leurs actions disponibles et il ajoute que les différents comités nommés pour obtenir des souscriptions dans différentes parties de la ville, n'ont jusqu'ici donné que des rapports partiels. Il termine, en demandant s'il est quelqu'un, parmi les membres présents, qui veuille parler sur la question pendante.

M. W. B. Schmidt, du comité de finance, dit que les actionnaires pourraient encore contribuer, si seulement ils le voulaient. Hier, dans l'espace de trois heures, 5,000 billets, se montant à la somme de $2,500, ont été vendus à la Banque d'Amérique et à d'autres institutions de cette ville. Le comité espère vendre encore 4,000 autres billets. D'autres comités doivent être organisés, pour parcourir la ville et recruter des souscripteurs. Les membres devraient prêter leur concours à l'Association, en plaçant des billets parmi leurs amis.

Il dit encore, qu'il est de toute nécessité que la Société fasse honneur à ses obligations, et que si chaque actionnaire pouvait réussir à vendre 100 billets, ce but serait atteint.

Il parle de la Foire de St-Louis, dont les recettes annuelles sont de $100,000, tandis que la Foire de la Nile-Orléans, dans ses meilleurs jours, n'a encore pu réaliser que $15,000.

Il désire s'expliquer sur un autre point, et cela sans intention de faire aucune observation blessante pour les actionnaires.—Il a observé que quelques membres avaient à plusieurs reprises, invité des amis et les avaient fait passer avec leurs propres billets ; ce qui est une violation de la constitution de l'Association, et de plus, injuste à l'égard des autres membres, puisque le revenu principal de la Compagnie se compose du produit des recettes collectées aux portes. Si ces recettes étaient diminuées, comment pourrait-on rentrer dans leurs déboursés.

Les améliorations étant complétées, les chemins étant en parfait état et les frais ne s'élevant pas au-dessus des dépenses ordinaires, il espère que chaque actionnaire fera son devoir.

M. John G. Fleming dit, que s'il comprend bien la situation, la Compagnie, après 6 ans d'existence se trouverait endettée ; et que malgré la valeur de l'actif, il serait difficile de continuer l'entreprise.

Il ne désire pas faire de remarques sur l'administration générale, parce qu'il est convaincu qu'on a fait pour le mieux, eu égard aux circonstances. Il croit, en toute sincérité, qu'il y a 50 personnes à la Nouvelle-Orléans qui ont dépensé $100,000 pour encourager l'institution, mais on les taxe de vues intéressées. A ce sujet, il désire parler particulièrement d'un membre, afin de désabuser l'opinion publique sur son compte. Il a été dit du capt. Slocomb qu'il voulait s'approprier les Fair Grounds : ceci est une grande injustice. Il semble, il est vrai, 800 actions, mais il est juste aussi d'expliquer comment il s'est décidé à les acquérir.

En 1866 et 1867, les actions offertes sur le marché étaient à un prix très réduit ; le capitaine Slocomb, jouissant d'une certaine fortune, autorisa quelques courtiers à en acheter, dans le but d'empêcher leur baisse dans les prix. Il paraît qu'il y en avait peu. Le résultat de cette opération a été une perte pour lui, quand il voulait rendre service à l'Association ; parce qu'il a payé très cher ce qu'il aurait pu avoir, quelque temps après, à un prix bien moindre. Le capitaine Slocomb ne veut pas des Fair Grounds.—Je ne sais pas son interprète, dit-il, mais je veux lui rendre justice. Le capitaine Slocomb est le patron le plus libéral des travailleurs de la Nouvelle-Orléans, et j'espère ne plus entendre contre lui de pareilles accusations.

M. Fleming dit, à propos de la Foire de Saint Louis, que cette association est prospère, parce qu'elle est encouragée ; notre association n'est pas soutenue.—Les marchands de St. Louis donnent chaque année des milliers de dollars, pour le meilleur échantillon de coton, de tabac, de porc, etc. La Foire de la Louisiane n'obtient pas de tels encouragements ; elle dépend des recettes collectées aux portes. L'orateur dit, que l'Angleterre a dépensé des millions dans le but d'améliorer ses produits ; que New York envoie aujourd'hui des agents dans tout le monde pour attirer le commerce dans ses murs ; Boston, Philadelphie et Baltimore réussissent également ; la Nouvelle Orléans seule, ne peut encourager ses propres nécessiteuses.

M. Fleming fait alors un éloge éloquent de l'état de mécanicien ; il dit que pour être habile dans cette branche, il faut avoir une aussi bonne éducation qu'un avocat ou un médecin ; que nos enfants devraient l'étudier ; et que c'est une grande erreur de ne l'avoir pas fait jusqu'ici. Il espère que l'Association sera encouragée par le peuple, de façon à l'aider à sortir de ses embarras, il ne demande pas l'aumône ; ce qu'il est pour le bien général. Il dit qu'il n'est pas riche, mais qu'il prendra bien pour $50 de billets et que chaque citoyen devrait en prendre au moins un, de manière à assurer le succès de l'entreprise.—Alors, les produits des autres Etats seraient portés ici ; nous aurions de nouvelles informations et nous augmenterions ainsi nos ressources.

Le Col. G. A. Breaux dit qu'il y a bien peu de choses à ajouter à ce qu'on a déjà entendu, sur un sujet aussi familier. Il pense que l'agriculture est nécessaire au commerce, et que les marchands qui favoriseraient cette association, avanceraient ainsi, en même temps, leurs intérêts commerciaux. Si nous souffrons dans le moment, c'est parce que l'agriculture n'est pas prospère.

Les propriétaires fonciers et tous les citoyens devraient se faire un devoir de se rendre aux Fair Grounds ; ils devraient aussi placer des billets parmi leurs amis et travailler au succès commun avec les actionnaires de cette compagnie.

Il termine en disant qu'il espère que la Nouvelle-Orléans réussira encore dans cette entreprise ; ce qui ferait honneur à son peuple et à tout l'Etat en général.

L'assemblée s'ajourne.

—On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

Nos correspondants de Vienne et de St-Pétersbourg ne cessent de dire à quel point dans ces deux capitales on forme le vœu que la France puisse promptement reprendre sa place et son rang dans le concert européen.

D'un autre côté, le langage de la presse prussienne ne laisse pas de doute sur le désir du cabinet de Berlin de pouvoir retirer le plus tôt possible les troupes allemandes de France, bien entendu après l'exécution des stipulations financières du traité de paix.

Les journaux se trompent sur la portée de l'espèce de concordat que le cabinet de Saint-Pétersbourg vient de conclure avec le Vatican. Cet arrangement, dont la négociation date de plus d'un an, n'a rien à faire avec la politique ; il ne s'adresse qu'au chef spirituel de l'Eglise catholique et se rapporte exclusivement à la pacification religieuse de la Pologne, qui préoccupe, à juste titre, le gouvernement de l'empereur.

C'est donc une erreur de vouloir déduire de cet acte que les rapports entre les cabinets de Saint Pétersbourg et de Berlin soient troublés.

Il n'est que trop vrai que les cabinets se meuvent, en ce moment, dans la question religieuse, sur des routes opposées ; mais en cela, chacun obéit à l'impulsion que la raison d'Etat et sa position particulière lui imposent. Il n'y a rien d'hostile dans ce double procédé de part et d'autre. L'empereur Alexandre et son cabinet sont dans les meilleurs termes avec le gouvernement allemand également favorables à la paix intérieure comme à l'indépendance de la péninsule cabalgina.

Nous devons encore enregistrer les détails suivants que nous trouvons dans une correspondance adressée de Rome à la *Nation*, en date du 26 mars :

"On assure que, tant dans l'audience qui lui a été donnée par le roi que dans la conférence qu'il a eue avec le ministre des affaires étrangères, M. Fournier, dans la [illegible] jusqu'à présent, [illegible] le désir de M. Thiers et le désir très vif de voir la France et l'Italie toujours unies dans des rapports cordiaux et intimes.

"M. Fournier a accentué le plus possible le langage dans lequel il a formulé ce désir. Le roi en a fait autant ; il s'ajoute qu'il nourrissait la confiance, qu'à ces heureux résultats, devra puissamment contribuer le choix fait par le président de la République, du ministre chargé de la représenter à Rome. On en peut attendre le maintien des relations les plus cordiales des deux gouvernements dans l'intérêt de la paix.

"On ajoute que M. Fournier a été encore plus franc et plus explicite vis-à-vis du ministre des affaires étrangères ; il a fait entendre que l'intérêt de la France était désormais de songer à sortir des ses limites qu'elle vient d'écarter et de chercher dans ses propres forces le secret de sa grandeur, sans faire ombrage à la grandeur d'autrui. Enfin, si M. Thiers a tardé de trancher le nœud relatif à la représentation de la France à Rome, il semble qu'il l'a parfaitement tranché et que le choix de M. Fournier a été ce que nous ne pouvions que désirer."

—Se battre pour une cantatrice, passe encore, mais pour un chanteur, voilà qui passe toutes les bornes de la démence.

A Marseille, l'incident Michot, qui est vraiment [illegible] [illegible]

—Le commissaire de police Jarril a arrêté dans Paris le nommé [illegible] [illegible]

## CHRONIQUE LOCALE.

FÊTE DE LA [illegible] [illegible]

[illegible]

J. M. J.

BEATAE MARIAE VIRGINI SINE LABE ORIGINALI CONCEPTI A. D. MDCCCLXXII.

L'Archevêque Perché, M. Simonet et le Rév. Père [illegible] ont fait entendre quelques paroles éloquentes [illegible]

[illegible]

LES VEUVES WHEYLAND.—L'affaire de la [illegible] [illegible] Carter, est revenue, samedi soir, devant la Sixième Cour de District. On sait que Wheyland a laissé deux veuves [illegible]

Le juge C. A. Meyers a produit à la cour le livre des Registres de mariage de la Sixième justice de paix et a dit : Je ne puis rendre compte des pages qui manquent [illegible]

[illegible]

Mme Wheyland No 1, appelée à témoigner a dit :

Après avoir divorcé, Wheyland revint une centaine de fois me voir, pour me demander la permission de revenir avec moi. [illegible]

Je refusai de le laisser revenir avec moi. [illegible]

J'allai une fois pour le voir dans le repaire de Mme Lu Dudley. Je l'y trouvai, mais il était tellement sous l'influence de cette dame qu'il ne put s'en séparer. Bientôt après il fut assassiné.

L'AFFAIRE DU DOUBLE MEURTRE—Continuation de l'enquête—[illegible] [illegible]

[illegible]

Ed Nixon, le jeune garçon qui a été accidentellement blessé dans cette affaire, a dit [illegible]

Vol.—Dimanche dans la nuit, la maison de M. Henry [illegible], au coin des rues Milan et Dryades, Sixième District, a été visitée par des industriels qui ont réussi à enlever [illegible]

[illegible]

## PAR LE TELEGRAPHE.

(Dépêches [illegible])

NOUVELLES ETRANGÈRES.

Londres, 22 avril—[illegible]

Paris, 22—Von Arnim, ambassadeur allemand, a [illegible] de Paris.

Marseille, [illegible] Don Carlos, est [illegible]

Il y a une grande agitation à Pampelune, capitale de la Navarre, où Don Carlos promet à ses amis de paraître en personne. [illegible]

Versailles, 22—La question de l'Assemblée nationale [illegible]

Paris, 22—Les nouveaux sont chargés du progrès [illegible]

Rome, 22 avril—Le Pape a donné hier audience à [illegible]

Londres, 22 avril—Le *Times* de ce matin publie un article [illegible]

[illegible]

Washington, 22—Le secrétaire Delano télégraphie de Muscogee au président qu'il est vrai qu'un massacre a eu lieu. Il dit : Le seul [illegible] [illegible] Cour de District pour le territoire, comme l'unique moyen de mettre fin aux troubles.

New-York, 22—Rattaso, [illegible] de la légation russe, est [illegible]

Chicago, 22—Deux [illegible] [illegible]

(Dépêches d'hier soir.)

Londres, 22—Le *News* publie une dépêche de [illegible]

[illegible]

—Mlle Krauss vient d'être [illegible]

[illegible]

Madrid, 22—Les radicaux ont commencé de nouveaux [illegible]

Marseille, 22—Le contre-amiral des Alex., commandant de l'escadre américaine [illegible]

Paris, 22 avril—On rapporte que Don Carlos est à Annecy, et [illegible]

Londres, 22—Le duc de Richmond, à la Chambre des Lords, et d'Israeli, à la Chambre des Communes, ont annoncé [illegible]

A la Chambre Haute, Lord Granville a démenti la [illegible]

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 22—[illegible]

[illegible]

NOUVELLES DIVERSES.

Kingston, 22 avril—Le steamer [illegible]

[illegible]

New York, 22 avril—[illegible]

NOUVELLES DE PARIS.

Havre du Sud, [illegible] le brick [illegible]

NOUVELLES DE [illegible]

MARCHES [illegible]

Liverpool, 22 [illegible] Upland 11 [illegible] Orleans [illegible] Ventes 12,000 balles.

MARCHES [illegible]

New York, 22 avril—Coton [illegible]

[illegible]


[illegible]

JAMES B. GUTHRIE, Secrétaire.

DEPOT DE TAPIS ... 17

A. BROUSSEAU & CO.

Importateurs et marchands [illegible]

TAPIS de toutes [illegible]

TOILES CIREES pour planchers, tables, etc.

[illegible]

BROCATELLE, Reps, Terry, etc. [illegible]

A. BROUSSEAU & CO.

Avis. Les Présidents [illegible] [illegible]

[illegible]

Société de l'Union de la Nile-Orléans [illegible]

EMILE WILTZ, Secrétaire.

[illegible]

E. HARDURIN, Secrétaire.

Dr. Méd. O. R. LAENG, DE LA FACULTE DE COPENHAGUE (Danemark)

Successeur du Dr. Méd. J. Hamberger

OCULISTE, [illegible] rue du Canal, [illegible] traitement spécial des maladies des yeux.

Consultations tous les jours [illegible] de 11 à 6 heures, en anglais, français, espagnol, allemand et danois.

POUR LES CHALEURS.

NOUS [illegible]

[illegible]

PANTALONS et [illegible]

[illegible]

Compagnie de Fertilisateur. Le Bureau de LOUISIANA FERTILIZER MANUFACTURING COMPANY est transféré [illegible]

[illegible]

Avis. On demande [illegible]

[illegible]

GRANDE FOIRE D'ETAT (1872)

INDUSTRIELLE ET AGRICOLE

DE L'ASSOCIATION DE LA FOIRE DE LA LOUISIANE, DANS LA VILLE DE LA NILE-ORLÉANS

Le Mercredi, 24 Avril 1872, ET DURANT SEPT JOURS.

PREMIER JOUR—MERCREDI, 24 AVRIL 1872.

COURSE—Galop, [illegible]

COURSE AU TROT pour tous les chevaux qui n'ont pas fait le mille en moins de trois minutes. [illegible]

DEUXIEME JOUR—JEUDI 25 AVRIL 1872.

COURSE DE HAIES—[illegible]

COURSE D'ATTELAGES DE DEUX CHEVAUX, EN HARNAIS—[illegible]

TROISIEME JOUR—VENDREDI, 26 AVRIL 1872.

[illegible]

DEUXIEME COURSE—[illegible]

QUATRIEME JOUR—SAMEDI, 27 AVRIL 1872.

Un mille à la tête—[illegible]

TOURNOI DE JEUNES GARÇONS

[illegible]

SIXIEME JOUR—LUNDI, 29 AVRIL.

COURSE DE PONEYS.

[illegible]

COURSE AU TROT—[illegible]

SEPTIEME JOUR—MARDI 30 AVRIL.

TROT—POUR TOUS.

[illegible]

Le même jour

[illegible] POUR MESSIEURS.

[illegible]

Samedi et Lundi

[illegible]

Prix d'Entrée au Grand Stand : [illegible]

On peut s'en procurer aux Fair Grounds [illegible]

G. H. SLOCOMB, Secrétaire-Trésorier des Fair Grounds.

Perdu. Le 2 avril, un cheval [illegible]

AVIS IMPORTANT

Institutions Religieuses et Charitables.

L'Association de la Foire Agricole et Industrielle de la Louisiane, désirant donner l'assistance qu'il est en son pouvoir d'accorder aux diverses institutions religieuses et charitables de [illegible]

[illegible]

"Les premiers venus seront les premiers servis."

L. HOMES, Secrétaire et Trésorier.

[illegible]

LUTHER HOMES, Secrétaire et Trésorier.

NOUS, soussignés, [illegible]

[illegible]

Dr. J. C. HAVA, M. D.

[illegible]

Avis Spécial.

[illegible]

LIQUIDATION,

Vente sans réserve de tout le stock [illegible]

LION & PINSARD,

[illegible] rue du Canal, [illegible]

AU PRIX COUTANT.

[illegible]

Avis important aux Marchands de Liqueurs ET AUX DETAILLANTS DE CANDIS,

MILLER & HELLMANN

[illegible]

Confitures, Gelées et Sirops au Limon.

[illegible]

La seule Fabrique DE CONFISERIE AU SUD, Avec une Usine à vapeur.

H. CHAURANT & CO.

98 ... Rue Vieille-Levée ... 98

La seule Maison Française et la plus [illegible] de CANDI à la Nouvelle-Orléans.

CANDIS EN BATONS [illegible]

GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc.

CHOCOLATS.

[illegible] GATEAUX.

[illegible]

H. CHAURANT & Co., 98 Rue Vieille-Levée.

LIQUIDATION SÉRIEUSE ET POSITIVE — DE LA MAISON —

J. G. BERMEL

[illegible] RUE DU CANAL [illegible]

[illegible] D'ARTICLES DE TOILETTE — ET — FANTAISIE.

[illegible]

Grand choix de [illegible]

A L'ENTREPOT DE PIANOS DE LOUIS GRUNEWALD, [illegible] Rue du Canal [illegible]

ON trouve LES MEILLEURS PIANOS [illegible]

LES PLUS ECONOMIQUES DES PIANOS [illegible]

LE PIANO DE L'EPOQUE—[illegible]

[illegible]

LA LIBRAIRIE FRANÇAISE — DE — ROUX-REY, [illegible] RUE ROYALE [illegible]

VIENT de recevoir par le "St-Louis" un choix de PUBLICATIONS ET ROMANS NOUVEAUX [illegible]

Perdu. [illegible]

P. DEJEAN.

PENSIONNAIRES. ON demande une famille pour la pension. [illegible]

On demande UNE NOURRICE BLANCHE [illegible]

Un Domestique et une Femme de chambre. ON demande [illegible]

Avis. NOUS, soussignés, [illegible]

Nile-Orléans, 20 avril 1872. CHAS. A. WHITNEY & CO.

REDMOND B. MANNION, No 23, Rue Carondelet.

FAIT savoir aux voyageurs qu'il émet des Lettres de Crédit sur

MM. N. M. Rothschild & Sons, Londres; de Rothschild Frères, Paris; S. M. de Rothschild, Vienne; M. A. de Rothschild & Sons, Francfort [illegible]

[illegible]

— AU MAGASIN DE — A. B. GRISWOLD & CO.,

MONTRES [illegible]

A. B. GRISWOLD & CO., [illegible] rues Canal et Royale.

Le Sirop Pectoral Balsamique de Duscoge.

[illegible]

F. P. DUCONGE, Propriétaire, [illegible]

Rafle. D'UN BEL ETALON ARABE, [illegible]

LA MACHINE A COUDRE DE WEED, A L'USAGE DES FAMILLES, a remporté le PREMIER PRIX à la Foire [illegible] PREMIERS PRIX à la Foire de [illegible] TOUS LES PRIX à la Foire de [illegible]

A. L. BRUNSON, Agent, [illegible]

[illegible]

CONSULTATIONS, de 1 à 3 heures.

Reçu par les DERNIERS STEAMERS D'EUROPE :

200 [illegible] SIROP DE RAIFORT iodé.

[illegible] VIN DE [illegible]

[illegible] PAPIER FAYARD.

CAPSULES [illegible]

ALCOOLATURES.

[illegible]

CAPSULES, DRAGÉES et GRANULES PHARMACEUTIQUES.

[illegible]

[illegible] DE BOURGADE, PHARMACIEN, [illegible] CANAL [illegible]

Vin de Catalogne.

[illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REHN,

[illegible] rue Vieille-Levée, [illegible]

[illegible] FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE

[illegible]

CHATEAUX [illegible] GATEAUX DE MARIAGE

[illegible]

EUX VIEILLE-LEVÉE,

Sirops de Fruits

FRAISE, FRAMBOISE, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, SALSEPAREILLE, NECTAR, CERISE, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE.

A vendre par NORMAN & REHN, Nos 131 et 133 de la rue Vieille-Levée.

NORMAN & REHN, Nos 131 & 133 rue Vieille-Levée

MIROIRS. MIROIRS. MIROIRS.

[illegible]

PRIX TRÈS RÉDUITS.

P. HALLAGAN, [illegible]

MAISON J. GALINIER, ENTRE ST-LOUIS ET CONTI.

Reçu par les derniers arrivages du Havre :

TOUTES LES NOUVEAUTÉS POUR MODES DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

CHAPEAUX GARNIS, modèles français.

CHAPEAUX DE PAILLE, FRANÇAIS, ANGLAIS, BELGES, SUISSES et AMÉRICAINS.

Toutes les FLEURS—CREPES, TULLES et ORNEMENTS NOUVEAUX.

PRIX MODÉRÉS.

OSCAR ROBIN, PHARMACIEN ET CHIMISTE, Enc. des rues Ste. Anne et Villeré.

ANNONCE respectueusement à ses clients et au public en général qu'ayant repris la direction de sa pharmacie, établie en 1859, il se recommande spécialement aux familles et aux médecins pour l'exécution des formules.

[illegible]

HEBERT & Cie., [illegible] RUE DE CHARTRES [illegible]

LIBRAIRIE FRANÇAISE, Papeterie, Articles de Bureaux, UN IMMENSE ASSORTIMENT DE Papiers peints en tous genres, A PRIX REDUITS.

[illegible]

REÇU par le steamer SAXONIA, [illegible]

A. DUMAS, E. SUE, E. CAPENDU, A. KARR, EMILE SOUVESTRE, H. MURGER, A. DE BRÉHAT, Gve AYMARD, PAUL DE KOCK, etc., etc.

LE MAGASIN PITTORESQUE 1871, LE MUSÉE DES FAMILLES, 1871.

Collection de la BIBLIOTHEQUE DES MERVEILLES en volumes reliés en [illegible]

HENRY DE KOCK, [illegible]

Un complet assortiment de LIVRES CLASSIQUES.

HEBERT & Co.

SECURITY Life Insurance and Annuity Company, NEW YORK.

[illegible]

Modes, Nouveautés, Fantaisies.

LA MAISON DERBES [illegible]

[illegible] AU NO 57 RUE ROYALE.

S. FERNANDEZ & CO., [illegible]

BŒUF, PORC, FARINE, BACON, CAFÉ, SAINDOUX, RIZ, etc. [illegible]

[illegible]

G. W. DUNBAR & SON [illegible]

SIROPS DE FRUITS

[illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]

Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans.

Capital autorisé ... $[illegible],000

Payé ... $[illegible],000

OFFICIERS :

Président ... Jos. E. BELL.

Vice-président ... J. W. BEADLES

Caissier ... RICHARD JONES

DIRECTEURS :

J. E. BELL, de l'ancienne maison Kennett & Bell.

J. L. DUBREUIL, [illegible]

[illegible]

ALBERT CHAPSKY, Marchands de Vêtements.

H. BLOCK, de la maison Block, [illegible] & Co.

[illegible]

J. W. BEADLES, [illegible]

[illegible]

R. C. PALMER, de la maison R. C. Palmer & Co.

A. WOODS, de la maison Woods, [illegible] & Co.

[illegible]

RICHARD JONES, Caissier.

Association d'Assurance Mutuelle de la Nile-Orléans.

Bureau, No 16 du Passage de la Bourse.

PREMIER ETAT TRIMESTRIEL.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurance Mutuelle de la Nile-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour le premier trimestre de 1872, expiré le 31 mars 1872.

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurance Mutuelle de la Nile-Orléans.

C. CAVAROC, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, ce 4 avril 1872.

G. LE GARDEUR, Jr., Notaire public.

Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu, conformément à l'Art. VII de la charte, de collecter, de suite, des actionnaires, un assessment de [illegible] pour cent sur le montant net des primes du premier trimestre de 1872, sujets à l'assessment et s'élevant à $267,555 32. Il a été résolu, en outre, de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt trimestriel de 2 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.

— DIRECTEURS —

C. Cavaroc, S. Cambon,
Chs de Ruyter, J. Poincy,
Léon Hero, Jr., J. Baly,
[illegible] Mioton, F. S. Wiltz,
W. Agar, L. Queyrouze,
A. Thiéaut.

JOS. BRANDNER, MARCHAND-TAILLEUR,

24 ... rue Bourbon ... 24

Entre les rues Douane et Bienville.

INTERET SUR DEPOTS.

Banque Nationale Crescent City DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

A PARTIR de cette date, un intérêt de [illegible] pour cent l'an sur tous les dépôts faits dans cette Banque, sera payé [illegible]

CHARLES FAURIE Jr., Caissier.

[illegible]

Importants pour les Cafés et Salons de Bière.

[illegible]

ROBERT FASNACHT, [illegible] rue Poydras.

Pour la Veracruz.

[illegible] le brig anglais HOPE, capitaine [illegible]

Pour Madisonville, Lewisburg, Mandeville et Covington.

Le sloop le vatter MARY, capitaine [illegible]

CAZAUX & VERGNOLE, IMPORTATEURS. VINS, LIQUEURS, &c., [illegible]

CAFÉ BISMARK, [illegible] RUE ROYALE [illegible]

Concert tous les soirs [illegible] INCOMPARABLE.

J. E. MERILH & Co., [illegible] rue Poydras [illegible]

QUINCAILLIERS, EN GROS ET DETAIL, [illegible]

ON [illegible]